

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juin 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers absents : 4  
Nombre de pouvoirs : 4  
Date de la convocation : 28 mai 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TROIS JUIN, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s** – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC  
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

**Pouvoirs :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Bruno EYSSERIC  
M. Francis KORNPORST, pouvoir à M. Franck MILLET  
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS  
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

**Secrétaire de séance :** Mme Odile PILOZ

**2026-06-85 / AFFAIRES FONCIERES  
Acquisition foncière 37, rue de la Maladrerie**

**Rapporteur :** Monsieur Bruno EYSSERIC

Le 13 mars 2026, une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée par Maître Ripert à la commune concernant la vente d'un bien situé 37 rue de la Maladrerie, cadastré AX 399.

A cette occasion, il a été remarqué que la parcelle objet de la vente intégrait l'immeuble bâti mais aussi une emprise de 11m<sup>2</sup> environ à l'avant de l'immeuble et « débordant » sur le domaine public.

Sur place, cette emprise comprend le trottoir aménagé par la collectivité en 2024 ainsi qu'une petite emprise de chaussée. Afin d'envisager le rétablissement de la limite cohérente du domaine public, le futur propriétaire a été contacté en vue de négocier la cession de ces 11 m<sup>2</sup> à la commune.

Pour formaliser l'accord de principe, un accord de cession foncière a été signé le 30/04/2026 entre M. Tristan GUY et la commune pour en acter les conditions :

- La cession se fera à l'euro symbolique
- La commune prendra à sa charge les frais de division de la parcelle AX 399 ainsi que les frais d'acte notarié ou administratif.

PLAN DE LOCALISATION



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** l'acquisition à l'euro symbolique par la commune d'une partie de la parcelle AX 399 appartenant à M. Tristan GUY,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais d'acte seront à la charge de la collectivité.

Odile PILOZ  
Secrétaire de séance

Christian TEULADE  
Maire de NYONS

